

LA CHIROPRACTIE EN FRANCE

2002

La chiropraxie est reconnue par le Ministère de la Santé

2011

Les chiropracteurs deviennent en France les seuls thérapeutes non médecins autorisés à pratiquer des manipulations vertébrales sans avis médical.

2011

2011

L'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) reconnaît l'efficacité du traitement chiropratique des lombalgies aiguës ou subaiguës et des cervicalgies.

2013

Les chiropracteurs français sont enregistrés auprès des Agences Régionales de Santé et se voient attribués un numéro ADELI.

2017

Après 2 années de travaux initiés auprès de la Haute Autorité de Santé (HAS), le projet de création d'une « fiche mémo » a abouti. Cette fiche reprend, de façon concise, les éléments clés de la bonne pratique chiropratique.

2017

La première consultation chiropratique hospitalière française débute à Toulouse, en collaboration avec l'IFEC, dans un service pluridisciplinaire de médecine du sport.

2018

Les décrets et arrêtés relatifs à l'enseignement de la chiropraxie en France parachèvent la reconnaissance des chiropracteurs en définissant les compétences du chiropracteur.

2019

Une consultation chiropratique ouvre à l'hôpital Bicêtre au sein du service d'algologie (prise en charge de la douleur) en collaboration avec l'IFEC

2024

Les chiropracteurs sont désormais enregistrés au niveau de l'Agence Régionale de Santé sous un numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé)